

# INTRODUCTION AUX IPSAS

---



Introduction

# Table des matières

Avantages de la comptabilité d'exercice.....	2
Qu'est ce que la comptabilité d'exercice? .....	3
Avantages de la comptabilité d'exercice .....	3
Introduction.....	5
Contexte du matériel de développement.....	6
Structure of Course .....	7
Qui est l'IPSASB?.....	7
C'est quoi les IPSAS? .....	8
Alignées sur les IFRS, le cas échéant.....	9
Relations avec les Statistiques des Finances Publiques (GFS) .....	10
En savoir plus sur les IPSAS.....	10
Procédures d'élaboration des IPSAS .....	11
Différentes méthodes de comptabilité .....	12
Exemple de différence entre la comptabilité de caisse et la comptabilité de droits constatés .....	14
Pourquoi adopter les IPASAS basées sur la méthode de la comptabilité d'exercice? .....	15
Transition vers la comptabilité en droits constatés .....	16
Caractéristiques d'une transition réussie .....	16
Etapes clés du plan d'implémentation.....	17
Etapes techniques de l'implémentation.....	18
Identifying the Reporting Entity .....	19
Règles comptables .....	20
Application de l'importance relative .....	22
Questions et Discussions .....	23
Questions de révision .....	24
Réponses aux questions de révision.....	26



---

## **Avantages de la comptabilité d'exercice**

## Qu'est ce que la comptabilité d'exercice ?

La comptabilité d'exercice est un système de comptabilité qui présente deux caractéristiques principales :

- a) Les événements économiques sont comptabilisés au moment où ils se produisent, quel que soit le moment où les rentrées de fonds et les paiements connexes ont lieu. Cela contraste avec les systèmes de comptabilité de caisse, où les événements économiques ne sont constatés que lorsque l'argent change de mains.
- b) Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan. Ceux-ci comprennent les actifs non financiers ainsi que les actifs financiers et tous les passifs. En revanche, la comptabilité de caisse ne présente que les soldes de trésorerie d'une entité.

Les concepts de comptabilité d'exercice constituent la base des statistiques de finances publiques. Des cadres comme le **Système de comptabilité nationale** et le **Manuel des statistiques de finances publiques** sont fondés sur des concepts de comptabilité d'exercice.

Les cadres statistiques rendent compte de l'ensemble de l'économie ou de sous-secteurs de l'économie, par exemple le secteur des administrations publiques.

Toutefois, l'information fondée sur la comptabilité d'exercice est souvent nécessaire pour gérer chaque organisation. Les états financiers à usage général sont utilisés pour fournir cette information à un large éventail de parties prenantes, tant dans le secteur privé que, de plus en plus, dans le secteur public.

Dans le secteur public, les organisations telles que les ministères, les départements ou les organismes peuvent produire des états financiers. Les Normes<sup>®</sup> comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)<sup>®</sup> sont conçues pour être utilisées par les organisations (entités) du secteur public qui produisent des états financiers à usage général.

## Avantages de la comptabilité d'exercice

Les avantages pour les entités du secteur public de l'utilisation de la comptabilité d'exercice sont liés à l'augmentation et à l'amélioration de l'information financière qui est disponible. Les avantages de la comptabilité d'exercice découlent de l'utilisation de cette meilleure information pour prendre de meilleures décisions financières et mieux éclairer l'élaboration des politiques.

Les principales améliorations apportées à l'information sont les suivantes :

- a) En saisissant à la fois les flux de trésorerie et les flux hors trésorerie dans les états financiers, la comptabilité d'exercice fournit une vue plus complète de la performance financière d'une entité et du coût de ses activités;
- b) La comptabilisation des actifs et des passifs peut conduire à une plus grande attention à l'acquisition, à l'aliénation et à la gestion de ces éléments;
- c) L'utilisation de normes internationalement reconnues peut accroître la transparence, la fiabilité et la comparabilité; et
- d) L'utilisation d'états financiers consolidés peut donner une image plus complète de la situation financière et de la performance financière d'une entité. Cela est particulièrement utile lorsque l'entité déclarante est un gouvernement.

Les rapports suivants fournissent plus de détails sur les avantages de la comptabilité d'exercice :

- [\*Study 14, Transition to the Accrual Basis of Accounting\*](#) (IPSASB)
- [\*Is Cash Still King?\*](#) (ACCA/IFAC)
- [\*Implementing Accrual Accounting in the Public Sector\*](#) (IMF)
- [\*Transition to Accrual Accounting\*](#) (IMF)
- [\*Getting Added Value out of Accruals Reforms\*](#) (OECD)





---

## Introduction



## Contexte du matériel de développement

*Le manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.*

[www.ipsasb.org](http://www.ipsasb.org)

La Fédération internationale des experts-comptables® (IFAC)® publie régulièrement des documents d'aide à l'adoption et à la mise en œuvre. Ce projet est parrainé et financé par l'IFAC dans le cadre de cette initiative.

Le Conseil® des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB®) n'a pas participé à l'élaboration du matériel et n'a pas officiellement approuvé le matériel de cours.

Ces documents sont destinés à aider les gouvernements et les organisations gouvernementales qui souhaitent faire rapport conformément aux IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice. Il vise à renforcer les capacités et les compétences des entités du secteur public qui utilisent actuellement la comptabilité de caisse (ou quasi-caisse ou la comptabilité de caisse modifiée) et qui sont en train de passer aux normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le cours peut être utile aux entités du secteur public qui suivent actuellement les principes comptables généralement reconnus fondés sur la comptabilité d'exercice établis par un organisme de normalisation national ou similaire faisant autorité (par exemple, les ministères des finances) qui souhaitent adopter les IPSAS. Toutefois, étant donné que le public principal est constitué d'entités qui utilisent actuellement la comptabilité de caisse et qui passent aux normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice, une partie du contenu peut avoir moins de pertinence.

Le matériel de cours est destiné à aider à la mise en œuvre. Il porte sur les exigences techniques des normes IPSAS et les questions de mise en œuvre découlant de l'adoption des IPSAS d'exercice. Le matériel de cours ne couvre pas toutes les IPSAS publiées. L'accent est mis sur les domaines considérés comme les problèmes les plus importants rencontrés par une entité du secteur public qui passe aux IPSAS pour la première fois (par exemple, les produits sans contrepartie directe, les passifs, l'entité déclarante, la présentation et la dépréciation d'actifs). Pour les questions plus complexes, les participants devront se référer directement aux IPSAS pertinentes dans le Manuel de l'IPSASB.

Le matériel couvert dans le cours n'est pas destiné à être un manuel de comptabilité, ni à établir des pratiques ou des normes comptables faisant autorité. Le Manuel des Normes Comptables Internationales du Secteur Public (Manuel de l'IPSASB) est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.

Les normes comptables évoluent constamment. Les participants doivent savoir qu'ils doivent se tenir au courant des activités de l'IPSASB. Pour ce faire, il est préférable d'ouvrir une session sur le site Web de l'IPSASB. Le site Web contient des informations sur l'état d'avancement des projets et les questions susceptibles d'avoir une incidence sur le contenu des normes IPSAS existantes ou d'aboutir à de nouvelles normes IPSAS.

Les normes comptables évoluent constamment. Les participants doivent savoir qu'ils doivent se tenir au courant des activités de l'IPSASB. Pour ce faire, il est préférable d'ouvrir une session sur le site Web de l'IPSASB. Le site Web contient des informations sur l'état d'avancement des projets et les questions susceptibles d'avoir une incidence sur le contenu des normes IPSAS existantes ou d'aboutir à de nouvelles IPSAS.

Le matériel a été préparé en fonction de certaines hypothèses générales concernant les participants.

Les participants seront principalement des comptables techniques et des vérificateurs professionnels qui sont susceptibles de participer à la première mise en œuvre des IPSAS selon la comptabilité d'exercice. Les participants d'une entité du secteur public proviendraient principalement de la fonction des finances et de la trésorerie à tous les niveaux, du Directeur financier au personnel des finances rattaché.

On présume que les participants, même s'ils ne détiennent pas nécessairement un titre comptable, auront une combinaison de formations, d'expérience et d'études en comptabilité, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Les modules sont conçus pour passer d'une vue d'ensemble des IPSAS pertinentes à des composants techniques reflétant les connaissances et les compétences spécifiques à maîtriser.



## Structure du cours

- Basé sur la comptabilité d'engagement des IPSAS dans le manuel de l'IPSASB
- Séries de modules indépendants
- Exemples d'illustration et études de cas
- Quiz d'auto-évaluation

- Le matériel utilise des exemples d'illustration et des études de cas pour développer la capacité du participant à appliquer les normes aux transactions et événements conformément aux IPSAS
- Les sessions se terminent par un quiz d'auto-évaluation conçu pour aider les participants à tester leurs connaissances acquises
- Le matériel est organisé en un ensemble de modules indépendants

Le matériel de cours est organisé en un ensemble de modules indépendants qui peuvent être pris sur une période de trois jours complets (8 heures par jour) ou divisés en une série de sessions présentées sur des jours ou des semaines consécutives.

## IPSAS non couvertes

Le matériel de cours ne couvre pas les IPSAS suivantes.

- IPSAS 10 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes
- IPSAS 11 – Contrats de construction
- IPSAS 14 – Événements postérieurs à la date de clôture
- IPSAS 22 – Informations financières sur le secteur des administrations publiques



## Qui est l'IPSASB ?

- Independent standard-setting board
- 18 membres; composition internationale; réunions et documents publics
- Objectif: Renforcer la gestion des finances publiques (GFP) à l'échelle mondiale à travers l'adoption croissante des IPSAS fondées sur la comptabilité d'engagement :  
*Mise en œuvre dans deux principaux domaines d'activité, qui sont tous deux axés sur l'intérêt public:*
  - Elaborer et tenir à jour les IPSAS et d'autres directives de haute qualité en matière d'information financière à l'intention du secteur public, et
  - Sensibiliser aux IPSAS et aux avantages de leur adoption.

L'IPSASB est un organisme indépendant de normalisation qui élabore des normes IPSAS pour les entités du secteur public. L'IPSASB est soutenu par l'IFAC par des contributions de ressources humaines, de gestion des installations, de soutien aux communications et de financement. L'IFAC facilite également le processus de nomination et de sélection des membres du conseil d'administration.

L'IPSASB établit ses propres ordres du jour et approuve ses publications sans la participation de l'IFAC.

L'indépendance de l'IPSASB est garantie de plusieurs façons :

- Une transparence totale à la fois en termes de procédure régulière pour l'établissement de normes, ainsi que d'accès du public aux documents de l'ordre du jour, aux réunions et à une base publiée pour les conclusions avec chaque norme finale;
- La participation d'observateurs au processus normatif;
- L'exigence selon laquelle les membres de l'IPSASB, ainsi que les organisations qui proposent ou emploient, s'engagent à respecter l'indépendance, l'intégrité et la mission d'intérêt public du conseil; et
- Le Comité de l'intérêt public (PIC) assure la surveillance de l'IPSASB pour s'assurer qu'une procédure régulière est respectée et qu'il agit dans l'intérêt public.

L'IPSASB compte 18 membres issus de différents pays (actuellement 17). La composition comprend des préparateurs du secteur public, des fonctionnaires du ministère des Finances, des auditeurs, des universitaires et des normalisateurs. Les membres peuvent être nommés par les gouvernements, les entités du secteur public, les organismes membres de l'IFAC, etc.



### C'est quoi les IPSAS ?

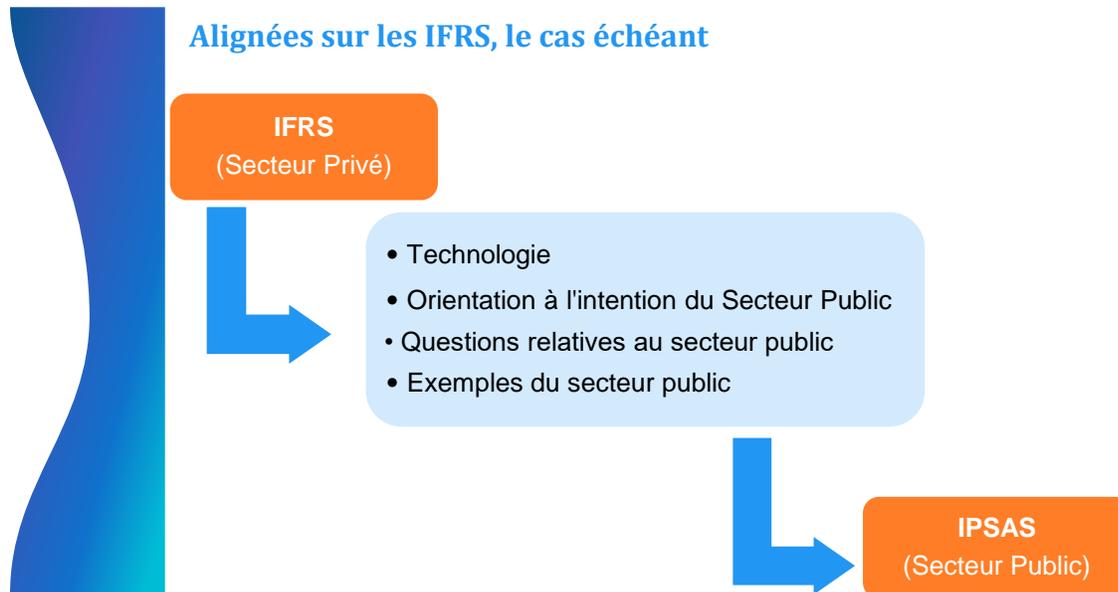
- Normes faisant autorité pour l'établissement des états financiers à usage général
- Conçues pour s'appliquer aux entités du secteur public qui:
  - sont responsables de la prestation de services au profit du public et/ou de la redistribution des revenus et de la richesse;
  - financent principalement leurs activités, directement ou indirectement, au moyen d'impôts et/ou de transferts d'autres structures de l'administration, de cotisations sociales, de dettes ou de redevances; et
  - n'ont pas pour objectif principal de réaliser des profits.

IPSAS signifie Normes® comptables internationales du secteur public. Les IPSAS sont élaborées par Le Conseil des Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSASB), organisme indépendant de normalisation créé par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), spécifiquement pour les entités du secteur public.

Les normes IPSAS font autorité en matière de comptabilisation et de déclaration des transactions et événements économiques dans les états financiers à usage général des entités du secteur public.

Les IPSAS établissent des exigences sur la manière dont les transactions et événements économiques particuliers doivent être comptabilisés et présentés dans les états financiers à usage général des entités du secteur public. Les états financiers à usage général sont des états financiers destinés à répondre aux besoins d'information des utilisateurs qui ne sont pas en mesure d'exiger la préparation de rapports financiers adaptés à leurs besoins particuliers en matière d'information. Elles établissent les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des éléments présentés dans les états financiers et de l'information présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les entités du secteur public comprennent les administrations nationales, régionales (par exemple, les gouvernements d'État, provinciaux, territoriaux) et locales (par exemple, les villes, les villes) et les entités qui les composent (par exemple, les ministères, les organismes, les conseils et les commissions).



De nombreuses IPSAS sont fondées sur les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil International des Normes Comptables (IASB) à l'intention des entités à but lucratif. Si l'opération comptable sous-jacente est la même dans les secteurs privé et public, l'IPSASB peut convenir que le traitement comptable devrait être le même. L'utilisation des IFRS pour élaborer certaines normes IPSAS s'appuie sur la procédure régulière rigoureuse de l'IASB en utilisant des modifications appropriées pour tenir compte des questions d'information financière propres au secteur public.

L'IPSASB évalue les IFRS et détermine si les questions du secteur public justifient une dérogation. Des changements de terminologie pour refléter le langage du secteur public, des directives propres au secteur public, des directives pour traiter des questions propres au secteur public et des exemples du secteur public peuvent être ajoutés.

L'IPSASB tente, dans la mesure du possible, de maintenir le traitement comptable et le texte original des IFRS, à moins qu'il n'y ait une question importante pour le secteur public qui justifie une dérogation.

Des exemples des différentes approches peuvent être vus dans ces IPSAS:

- [IPSAS 39 Avantages du personnel](#) est basée sur IAS 19, avec des différences très mineures.
- [IPSAS 40 Regroupements dans le Secteur Public](#) est une norme IPSAS spécifique au secteur public. Bien qu'elle adopte la même approche de comptabilisation des acquisitions qu'IFRS 3, elle comprend également la comptabilisation des fusions et des indications sur la distinction entre les acquisitions et les fusions.

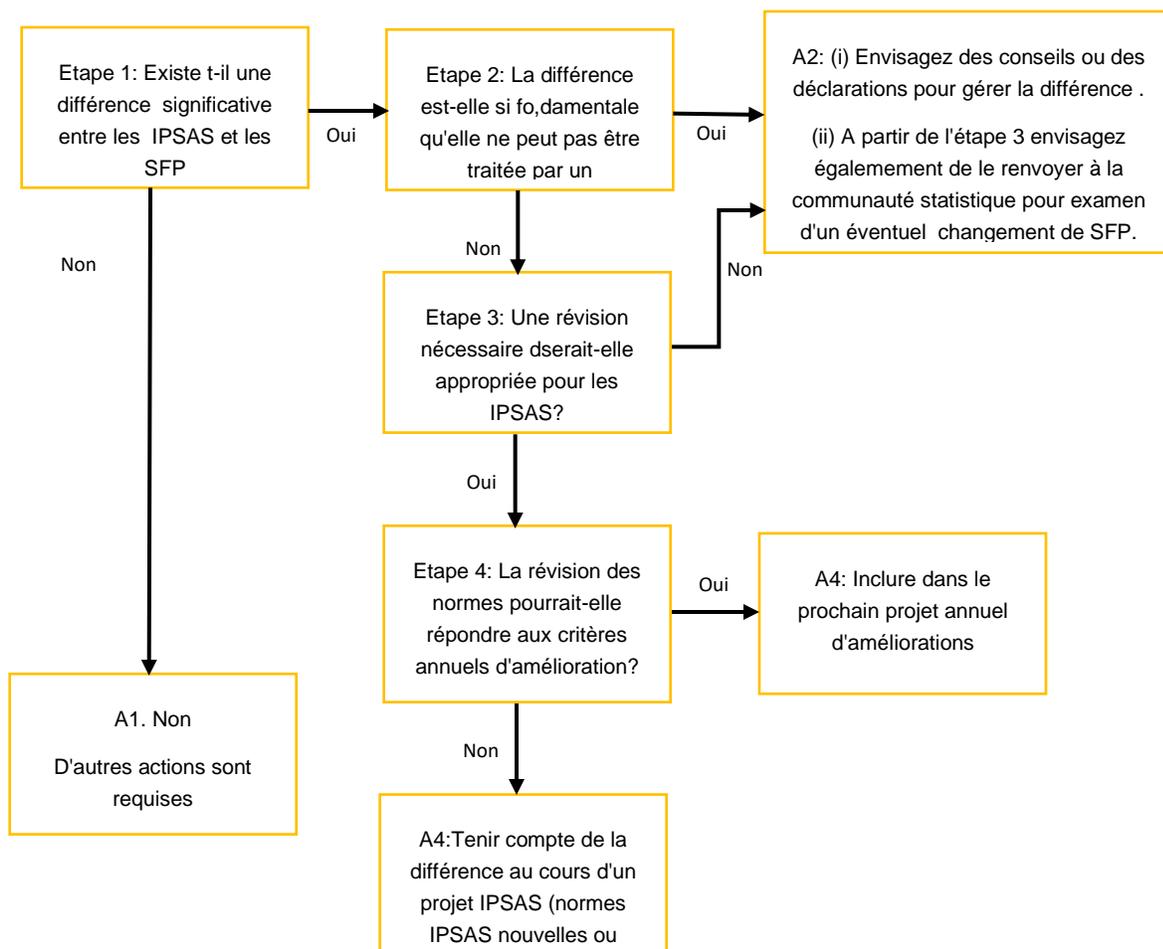
## Relations avec les Statistiques des Finances Publiques (GFS)

Les directives relatives à l'établissement des statistiques de finances publiques (GFS/ SFP) font partie du cadre plus large de déclaration des statistiques macroéconomiques.

Les rapports sur les SFP sont importants pour de nombreux gouvernements. L'IPSASB a pour politique de s'efforcer de réduire les différences inutiles entre les normes IPSAS et les directives de déclaration des SFP dans l'élaboration des normes IPSAS.

Lorsque les différences ne peuvent être évitées, l'IPSASB examinera des directives ou des déclarations pour gérer les différences.

### En savoir plus sur les IPSAS



Outre les normes faisant autorité (y compris les directives d'application), les IPSAS comprennent :

- Base de conclusion
- Guide de mise en œuvre
- Exemples illustratifs
- Comparaison avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), le cas échéant

Les IPSAS ont une structure générale qui comprend un objectif, un champ d'application, des définitions, des exigences en matière de comptabilité et d'information, des dispositions transitoires et une date d'entrée en vigueur. Les sections sont généralement explicites. Elles peuvent également inclure des directives d'application le cadre du texte faisant autorité.

Toutes ces directives indiquent si elles font partie intégrante des IPSAS. Les directives qui font partie intégrante des IPSAS sont obligatoires. Les directives qui ne font pas partie intégrante des IPSAS ne contiennent pas d'exigences relatives aux états financiers.

Les IPSAS contiennent des paragraphes en gras et en texte brut. Les paragraphes en gras énoncent généralement les grands principes, tandis que les paragraphes en texte brut expliquent généralement les principes ou leur application à une situation particulière. En outre, les paragraphes en texte clair peuvent inclure des orientations pour les pratiques qui sont encouragées ou souhaitables, mais qui ne sont pas obligatoires. Tous les paragraphes des IPSAS ont la même autorité.

Une IPSAS sera accompagnée d'une base de conclusion (autre que les anciennes IPSAS qui ont été élaborées avant la présente politique).

La base de conclusion ne fait pas partie des IPSAS, c'est-à-dire qu'elle ne fait pas autorité. La base de conclusion résume les considérations jugées importantes par les membres de l'IPSASB pour parvenir à ses conclusions dans l'élaboration de la norme comptable pour le secteur public. La base des conclusions comprendra une description détaillée de la question touchant le secteur public, la justification de la dérogation au document connexe de l'IASB, le cas échéant, et les répercussions des modifications apportées.

Les normes IPSAS peuvent être accompagnées d'un guide d'application et d'exemples illustratifs qui ne font pas autorité. Le guide de mise en œuvre vise à aider les entités à appliquer leurs exigences. Les exemples ont pour but d'expliquer et d'illustrer l'application de certains aspects de la norme à diverses transactions et événements courants auxquels les exigences IPSAS s'appliquent. La modification d'un ou deux des faits supposés dans les exemples peut conduire à des conclusions substantiellement différentes quant à l'application appropriée de la norme. Dans tous les cas, les dispositions de la norme prévalent.

Lorsqu'une IPSAS est fondée sur les IFRS, elle s'accompagne d'une comparaison mettant en évidence les changements apportés au traitement comptable et au texte original des IFRS pertinentes lorsqu'il existe une question importante pour le secteur public qui justifie une dérogation.

## Procédures d'élaboration des IPSAS

### Exigences

- Recherche – normes internationales et nationales pertinentes et pratiques
- Elaborer et publier un exposé-sondage – Période de commentaires d'au moins 4 mois
- Examiner les réponses et amender le projet de norme, le cas échéant
- Version finale de l'IPSAS

Un document de consultation publique peut être publié avant l'exposé-sondage à la discrétion de l'IPSASB

La procédure officielle de l'IPSASB est un processus public comportant un certain nombre d'éléments requis. Tous les projets commencent par une recherche sur les normes et pratiques internationales et nationales pertinentes et une analyse des diverses options et approches. Lorsque le projet est fondé sur une IFRS, une évaluation est effectuée afin de cerner les problèmes du secteur public et de déterminer s'ils justifient une dérogation aux IFRS.

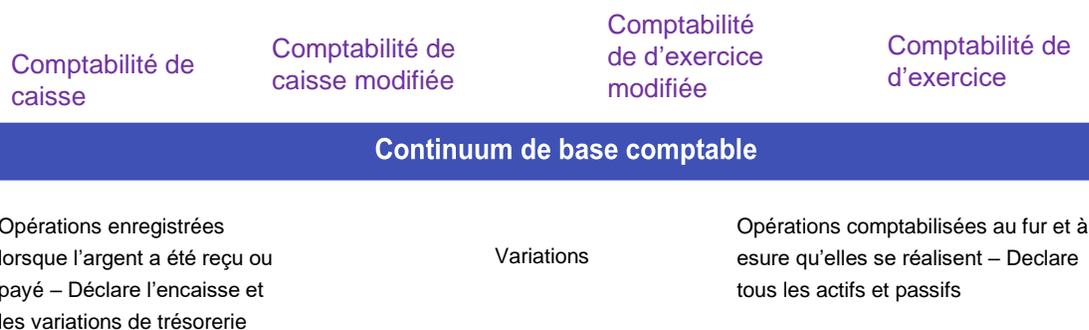
Un exposé-sondage (ED) doit être publié pour commentaires du public sur tous les projets avec une période de commentaires minimale de 4 mois (sauf pour les modifications mineures, où une période de consultation plus courte peut être appropriée). Les réponses à la DG sont analysées et des modifications peuvent être apportées à l'ébauche de la norme pour répondre aux commentaires. Une IPSAS finale n'est publiée qu'après approbation par un vote des deux tiers du conseil d'administration. Si les modifications apportées au projet de norme à la suite des observations des répondants sont jugées substantielles, le projet de norme devra peut-être être exposé à nouveau avant d'être finalisé en tant qu' IPSAS.

Le Comité d'intérêt public (PIC) a la possibilité de dire si l'IPSASB a suivi la procédure régulière avant la publication des normes IPSAS.

L'IPSASB peut publier un document de consultation publique avant d'élaborer un exposé-sondage, par exemple si un sujet est particulièrement complexe ou s'il sollicite les points de vue des parties prenantes avant de finaliser ses positions.

## Différentes méthodes de comptabilité

IPSASB définit la méthode comptable comme désignant soit la comptabilité d'exercice, soit la comptabilité de caisse telle que définit dans les normes IPSAS basées sur la comptabilité d'exercice ou basées sur comptabilité de caisse, respectivement.



Le Manuel des normes comptables internationales du Secteur Public contient les IPSAS qui s'appliquent à la comptabilité d'exercice et une IPSAS qui s'applique à la comptabilité de caisse. L'IPSASB encourage les gouvernements à passer à la comptabilité d'exercice et à adopter les IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce cours a été élaboré pour faciliter l'adoption des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice.

La comptabilité de caisse ne comptabilise les transactions et autres événements que lorsque des espèces sont reçues ou payées. Selon la méthode de comptabilité de caisse, les recettes comptables sont comptabilisées lorsque les liquidités sont reçues, et les dépenses sont comptabilisées lorsque les liquidités sont versées. Lorsque la comptabilité de caisse sous-tend la préparation des états financiers, l'état financier principal est l'état des encaissements et des paiements. Selon la comptabilité de caisse, les actifs à long terme, les comptes débiteurs, les stocks et les actifs payés d'avance ne sont pas comptabilisés. Les passifs tels que les emprunts, les créiteurs et les charges à payer (p. ex. charges sociales, avantages sociaux futurs) ne sont pas comptabilisés.

Les états financiers mettent l'accent sur les soldes de trésorerie et leurs variations. Les notes afférentes aux états financiers peuvent fournir des informations supplémentaires sur les passifs, tels que les créditeurs et les emprunts, et certains actifs hors trésorerie, tels que les créances, les investissements et les immobilisations corporelles.

Les entités du secteur public sont souvent tenues de suivre les dépenses par rapport à l'autorité budgétaire pertinente. Les budgets peuvent être établis selon la comptabilité de caisse.

La comptabilité d'exercice tient compte des effets économiques des opérations et d'autres événements lorsqu'ils se produisent, qu'il y ait eu ou non une réception ou un paiement d'espèces. Par conséquent, les opérations et événements sont enregistrés dans les registres comptables et comptabilisés dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent. Tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et aux critères de comptabilisation sont comptabilisés dans les états financiers. L'actif et le passif comprennent des éléments tels que les débiteurs et créditeurs et les provisions pour avantages du personnel.

Par exemple, la charge au titre des prestations de retraite des employés est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice à titre de passif et de charge au cours de la période où les prestations sont gagnées par les employés, même si les obligations ne seront pas payées avant un certain temps.

Lorsque la comptabilité d'exercice sous-tend la préparation des états financiers, ceux-ci comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des flux de trésorerie et l'état des variations de l'actif net/des capitaux propres. Les éléments comptabilisés selon la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, les actifs nets/capitaux propres, les produits et les charges.

De nombreuses modifications peuvent être apportées à ces bases comptables. Bien que ces bases modifiées soient souvent appelées comptabilité de caisse modifiée et comptabilité d'exercice modifiée, il n'existe pas de version normalisée de ces bases.

Parmi les exemples de modifications, mentionnons la comptabilisation d'actifs financiers (trésorerie, comptes débiteurs, etc.) et de passifs financiers (comptes créditeurs, prêts bancaires, etc.). Dans d'autres juridictions, les immobilisations peuvent être comptabilisées.

## Exemple de différence entre la comptabilité de caisse et la comptabilité de droits constatés

Débeture de 100 000 \$ à 10 ans avec taux de coupon de 6 % émise le 1er juillet 20x0. Intérêts et capital payables annuellement. L'exercice se termine le 31 décembre.

	Comptabilité de caisse		Comptabilité d'exercice	
1 juil 20X0	Dr. Trésorerie	\$100,000	Dr. Trésorerie	\$100,000
	Cr Encaissement	\$100,000	Cr Passif	\$100,000
31 déc 20X0			Dr Charges financières	\$3,000
			Cr Intérêt cumulé	\$3,000
1 juil 20X1	Dr Charge remb. dette	\$16,000	Dr Intérêt cumulé	\$3,000
			Dr Charges financières	\$3,000
			Dr Passif	\$10,000
	Cr Banque	\$16,000	Cr Banque	\$16,000

### Scénario:

Un gouvernement émet une débeture de 100 000 \$ sur 10 ans avec un taux de coupon de 6 % le 1er juillet 20x0. Les intérêts et le capital sont payables annuellement le 1er juillet. L'exercice financier du gouvernement se termine le 31 décembre. Quelles sont les écritures de journal permettant d'enregistrer les opérations selon la méthode de la comptabilité de caisse et de la comptabilité d'exercice

- Sur la base de la comptabilité de caisse
  - Le produit de l'émission de titres de créance est déclaré à la réception lorsqu'il est reçu
  - Aucune charge d'intérêt n'est comptabilisée pour la période du 1er juillet au 31 décembre, 20X0
  - Le paiement du service de la dette est déclaré comme dépense lorsqu'il est payé
- Selon la méthode de la comptabilité d'exercice,
  - Le produit de la dette est comptabilisé comme un passif lorsqu'il est reçu
  - Les intérêts cumulés et charges courus sont comptabilisés dans les états financiers au 31 décembre 20X0 pour la période du 1er juillet au 31 décembre 20X0
  - Le versement annuel du capital et des intérêts réduit le passif de 10 000 \$, les intérêts courus de 3 000 \$ et une charge est comptabilisée à 3 000 \$ pour la période du 1er janvier au 1er juillet 20X1

		Comptabilité de caisse		Comptabilité d'exercice	
Ecritures au journal		Débit	Crédit	Débit	Crédit
1er Juil 20X0	Banque	\$100,000		\$100,000	
	Ressources financières		\$100,000		
	Passif – Dettes à long terme				\$100,000
	Pour enregistrer l'encaissement du produit				
	Charges d'intérêts			\$3,000	
	Intérêts cumulés				\$3,000
31 déc 20X0	Pour enregistrer les charges d'intérêt du 1er Juillet au 31 décembre 20X0				
1er juil 20X1	Passif – Dettes à long terme			\$10,000	
	Intérêts cumulés			\$3,000	
	Charges d'intérêts			\$3,000	
	Service de la dette	\$16,000			
	Banque		\$16,000		\$16,000

## Pourquoi adopter les IPSAS basées sur la méthode de la comptabilité d'exercice ?

- Enregistre:
  - Toutes les ressources économiques contrôlées par l'entité
  - Toutes les créances sur les ressources économiques
  - Coût total des biens et services
- Améliore la transparence et la reddition
- Fournit une meilleure information pour la prise de décision
- Améliore la cohérence et la comparabilité des rapports

La comptabilité d'exercice fournit des renseignements sur les ressources économiques qu'une organisation contrôle; les créances sur ces ressources et le coût total des services rendus pour la fourniture de ses biens et services.

Il favorise une plus grande transparence, améliore la responsabilisation et fournit une meilleure information aux fins de la prise de décisions.

Les états financiers préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice informent les utilisateurs non seulement des opérations passées impliquant le paiement et la réception d'espèces, mais aussi des obligations de payer en espèces à l'avenir et des ressources qui peuvent être utilisées pour fournir des services ou générer des liquidités à recevoir à l'avenir. Par conséquent, ils fournissent le type d'informations sur les transactions passées et d'autres événements qui est le plus utile aux utilisateurs dans la prise de

L'information fournie selon la méthode de la comptabilité d'exercice favorise une gestion et une intendance améliorées des ressources, ce qui peut améliorer l'efficacité et l'efficacité opérationnelles. Par exemple, l'obligation de reconnaître les obligations en matière d'avantages sociaux, comme les prestations de retraite, favorise une meilleure gestion des coûts liés aux employés.

La comptabilisation des immobilisations corporelles favorise une meilleure gestion de ces actifs.

L'adhésion aux IPSAS établies de manière indépendante améliore la crédibilité et la comparabilité des états financiers produits par les entités du secteur public.

### **Qui a adopté les normes IPSAS ?**

Plus de 80 pays ont adopté les normes IPSAS ou sont en train de l'être. De nombreuses organisations internationales, par exemple l'OCDE, l'Union européenne, les Nations Unies, l'OTAN et INTERPOL, ont également adopté les normes IPSAS.

Exemples de pays qui ont adopté ou sont en train d'adopter les normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité en droits constatés : Afrique du Sud, Tanzanie, Chili, Espagne, Indonésie, Estonie, Suisse, Slovaquie, Brésil, Nigéria, Autriche et Nouvelle-Zélande.



### **Transition vers la comptabilité en droits constatés**

- IPSAS 33 – Exceptions aux autres IPSAS pendant la période de transition
  - Comptabilisation
  - Evaluation
  - Présentation
  - Informations comparatives

Les détails des exigences comptables qui s'appliquent lorsqu'une entité passe à la comptabilité d'exercice sont fournis dans le module "**Première adoption des IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice**"



### **Caractéristiques d'une transition réussie**

- Un mandat clair;
- Engagement politique;
- Engagement des entités centrales et des principaux responsables;
- Ressources adéquates (humaines et financières);
- Une structure de gestion de projet efficace;
- Capacité technologique et systèmes informatiques adéquats; et
- Utilisation de la législation.

Voir les paragraphes 2.37 à 2.50 de *l'étude 14*.

*Un mandat clair - mandat clair de la part d'un niveau approprié du gouvernement indiquant ce que les réformes engloberont, le calendrier prévu et l'autorité des divers organismes gouvernementaux pour initier les changements requis.*

*Engagement politique – de la part de l'organe directeur ou des représentants élus qui supervisent l'organe directeur et de la partie adverse est généralement tenu d'obtenir l'approbation initiale et de fournir un soutien continu lorsque des obstacles sont rencontrés.*

*Engagement des entités centrales et des principaux fonctionnaires – les changements apportés à la base comptable, ainsi que les réformes de la gestion financière telles que la délégation de pouvoirs en matière de ressources, impliquent des changements dans la structure du pouvoir; Les personnes clés qui sont prêtes à soutenir publiquement les changements peuvent également remplir un rôle d'agent.*

*Ressources adéquates (humaines et financières) – l'identification des types de compétences requises et la planification pour assurer la disponibilité de ces compétences sont essentielles à la réussite de la transition.*

*Une structure de gestion de projet efficace – nécessite un cadre ou une philosophie documentée, un plan de mise en œuvre officiel, une répartition claire des responsabilités, des jalons du projet et des procédures de surveillance du rendement, un processus d'approbation, des mécanismes formels de communication et de coordination, savoir où intégrer les coûts supplémentaires dans le processus budgétaire.*

*Capacité technologique et systèmes informatiques adéquats – évaluer les systèmes existants liés aux systèmes d'information financière; peut être une contrainte clé.*

*Utilisation de la législation – fournit l'autorité officielle pour les changements et démontre l'engagement des gouvernements à l'égard du changement.*



### **Étapes clés du plan d'implémentation**

- Lancement du projet;
- Etablissement détaillé de la portée et planification du projet;
- Phase d'implémentation; et
- Reporting.

La transition vers la comptabilité d'exercice est un projet majeur pour la plupart des gouvernements. Comme tout projet d'envergure, il nécessite une planification et une gestion minutieuses. Une entité doit élaborer un plan de mise en œuvre pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Voir les paragraphes 2.18 à 2.36 de *l'étude 14* et l'annexe A du chapitre 2 pour un modèle générique de plan de mise en œuvre.

#### **Étapes clés**

- Lancement du projet;
- Etablissement détaillé de la portée et planification du projet;
- Phase d'implémentation; et
- Reporting.



## Etapes techniques de l'implémentation

- Détermination de l'entité déclarante
- Elaboration de conventions comptables
- Implémentation
  - Stock, actifs existants, et passifs
  - Comptabilisation et évaluation

### Détermination de l'entité déclarante

La question à résoudre est de savoir quelles entités et groupes d'entités doivent établir des états financiers à usage général en tant qu'entités déclarantes. De même, dans le cas d'une entité économique composée d'un groupe d'entités sous contrôle commun, la question est de décider quelles entités doivent être incluses dans l'entité d'information économique aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### Développement des conventions comptables

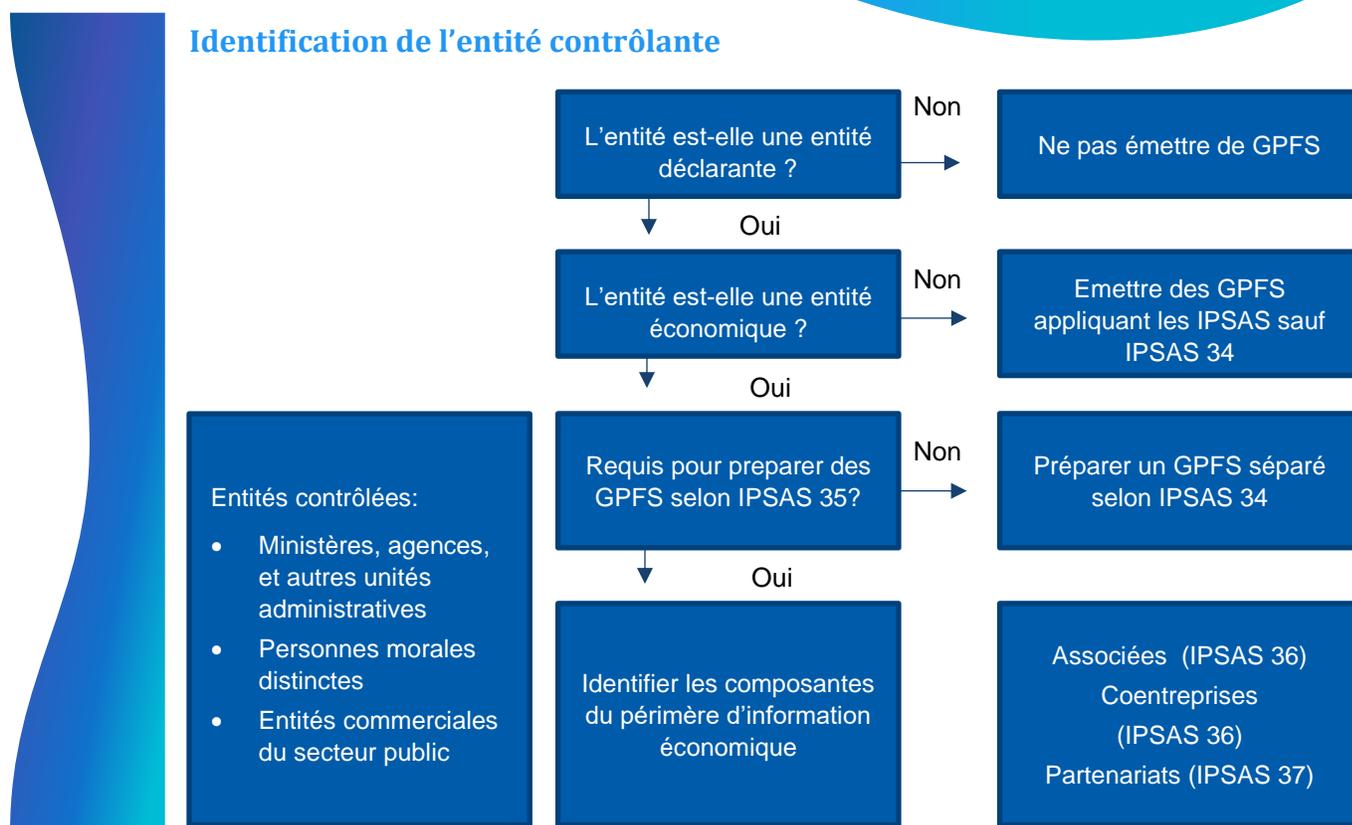
Une étape cruciale de la transition vers la comptabilité d'exercice consiste à établir des conventions comptables. Le module sur la **présentation des états financiers** couvre le choix des méthodes comptables pour l'établissement de rapports selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### Implémentation

Nécessité d'évaluer et de créer un inventaire des actifs et des passifs et de déterminer leur mesure à la date de transition – à discuter plus tard dans le cours.

Les tâches et les problèmes de mise en œuvre associés à l'identification, à la comptabilisation et à l'évaluation initiales des actifs et passifs existants conformément aux IPSAS ou à d'autres normes comptables peuvent être onéreux. Par exemple, les entités qui n'ont pas encore utilisé la comptabilité d'exercice peuvent avoir passé par profits et pertes des immobilisations corporelles au moment de l'acquisition des actifs. Dans de tels cas, l'entité devra se préoccuper d'établir des chiffres de coûts fiables pour la comptabilisation initiale de ces actifs conformément aux IPSAS pertinentes. Cela peut être difficile s'il n'y a pas de dossiers sur l'achat, la construction ou l'aménagement initiaux, ou la réception des actifs.

## Identification de l'entité contrôlante



Voir **Cadre conceptuel du secteur public** – Chapitre 4

Il convient de se concentrer dès le début sur ces questions, car elles peuvent avoir une incidence sur l'élaboration ultérieure des conventions comptables ainsi que sur les exigences en matière de systèmes d'information, de stratégies de formation et de stratégies de communication. Les entités qui n'ont pas encore utilisé la comptabilité d'exercice, qu'il s'agisse d'entités déclarantes individuelles ou d'entités faisant partie d'un groupe d'entités incluses dans une entité déclarante, sont susceptibles de participer au processus de transition.

L'arbre décisionnel identifie les étapes du processus d'identification de l'entité déclarante.

Une entité déclarante du secteur public est un gouvernement ou une autre organisation, un programme ou un secteur d'activité identifiable du secteur public qui prépare des rapports financiers à usage général.

Les principales caractéristiques de l'entité déclarante du secteur public sont les suivantes : a) il s'agit d'une entité qui recueille des ressources auprès de ses mandants et/ou de ses utilisateurs ou en son nom pour entreprendre des activités au profit ou au nom de ces mandants; et b) il y a des bénéficiaires de services ou des fournisseurs de ressources qui dépendent des rapports financiers à usage général de l'entité pour obtenir des informations à des fins de reddition ou de prise de décisions.

Pour la plupart des entités, il sera évident qu'il y a des utilisateurs qui dépendent des rapports financiers aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Pour les autres entités, il sera nécessaire de faire preuve de jugement pour prendre la décision. Déterminez s'il est raisonnable de s'attendre à ce que des utilisateurs externes dépendent de ces états financiers pour obtenir de l'information à des fins de reddition de comptes ou de prise de décisions.

Parmi les autres facteurs à prendre en considération, mentionnons l'obligation de produire des états financiers à usage général dans la législation, la politique gouvernementale ou la pratique historique.

Une entité déclarante est une entité qui prépare des rapports financiers à usage général. La détermination variera d'une administration à l'autre et à l'intérieur d'une même juridiction. Les entités déclarantes peuvent être :

- a) Une entité individuelle telle qu'un département, un ministère ou une autre entité gouvernementale; ou
- b) Une entité économique qui est un groupe d'entités composé d'une entité contrôlante et de toute entité contrôlée telle que l'ensemble du gouvernement.

Il est important de déterminer les limites d'une entité économique qui est une entité déclarante dès le début de la mise en œuvre, car la norme IPSAS 35, à quelques exceptions près, exige qu'une entité contrôlante présente des états financiers consolidés dans lesquels elle consolide ses entités contrôlées. Les états financiers consolidés présentent les informations financières sur l'entité économique comme celles d'une seule entité.

Les états financiers consolidés combinent les états financiers de l'entité contrôlante et de ses entités contrôlées après élimination des ajustements pour les soldes, les transactions, les produits et les charges entre les entités au sein de l'entité économique.

Les étapes du processus d'identification de l'entité déclarante sont les suivantes :

- a) Identifier et documenter l'entité ou les entités déclarantes existantes et les exigences législatives ou les décisions qui ont créé l'entité ou les entités déclarantes.
- b) Déterminer que toutes les entités qui préparent actuellement des rapports financiers à usage général sont tenues de le faire.
- c) Déterminer s'il existe d'autres entités qui devraient produire et publier des rapports financiers à usage général.

## Règles comptables

- Principes spécifiques, bases, conventions, règles et pratiques
  - Déterminées par les IPSAS, le cas échéant
  - Jugement utilisé pour sélectionner la méthode comptable en l'absence d'IPSAS (IPSAS 3)
- Hiérarchie des principes comptables généralement admis
  - IPSAS traitant des questions similaires et connexes
  - Définitions, critères de comptabilisation et d'évaluation dans le cadre conceptuel de l'information financière à usage général des entités du secteur public
  - Autres organismes de normalisation
  - Pratiques acceptées

Il convient de mettre l'accent dès le début sur les conventions comptables, car elles influent sur les exigences subséquentes des systèmes d'information, des stratégies de formation et des stratégies de communication.

Le choix des conventions comptables aura également des répercussions sur l'effort requis pour passer à la comptabilité d'exercice. Ce choix aura également des répercussions sur l'effort continu requis pour présenter les rapports selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les conventions comptables sont des principes, des bases, des conventions, des règles et des pratiques spécifiques appliqués lors de la préparation et de la présentation des états financiers :

- a) Expliquer l'application des normes comptables aux opérations et aux soldes;
- b) Expliquer le choix parmi les autres traitements comptables choisis; et
- c) Politiques relatives aux reportings externes par rapport à ceux à usage interne.

Une entité qui passe à la comptabilité d'exercice est tenue d'élaborer des méthodes comptables. Les conventions comptables initiales sont les suivantes :

- d) les méthodes d'évaluation utilisées pour obtenir les soldes d'ouverture;
- e) Application des dispositions transitoires des IPSAS; et
- f) Politiques d'amortissement et de dépréciation

Les méthodes comptables initiales élaborées par une entité doivent comprendre une explication des méthodes d'évaluation utilisées pour obtenir les soldes d'ouverture de certains actifs et passifs, des détails sur toute disposition transitoire appliquée et l'incidence de ces dispositions transitoires sur l'information financière.

Les conventions comptables détermineront l'effort, les échéanciers du projet et, en fin de compte, le coût de la transition. Les politiques devraient être influencées par les coûts de compilation de l'information par rapport à la valeur qu'elle a pour les utilisateurs des états financiers et la direction.

Les IPSAS énoncent les méthodes comptables qui, selon l'IPSASB, donnent lieu à des états financiers contenant des informations pertinentes et fiables sur les transactions, les autres événements et les conditions auxquelles elles s'appliquent. Les IPSAS sont accompagnées de directives destinées à aider les entités à appliquer leurs prescriptions.

Le jugement est utilisé pour choisir une méthode comptable.

Il peut y avoir des cas où une IPSAS ne traite pas spécifiquement du traitement comptable des transactions et des événements. En l'absence de normes IPSAS, l'entité doit élaborer des politiques fondées sur d'autres directives faisant autorité qui sont compatibles avec les concepts des IPSAS et qui se traduit par des informations pertinentes pour les besoins des utilisateurs en matière de responsabilisation et de prise de décisions; représente fidèlement la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité; répond aux caractéristiques qualitatives de compréhensibilité, d'actualité, de comparabilité et de vérifiabilité; et tient compte des contraintes qui pèsent sur l'information contenue dans les rapports financiers à usage général et de l'équilibre entre les caractéristiques qualitatives. Le choix d'une convention comptable appropriée exige l'exercice d'un jugement professionnel. Lorsqu'une IPSAS ne s'applique pas spécifiquement à une transaction, à un autre événement ou à une condition, IPSAS 3 exige l'élaboration de méthodes comptables pour garantir que les états financiers fournissent des informations qui répondent à un certain nombre de caractéristiques qualitatives de l'information financière. Lorsqu'une norme IPSAS ne s'applique pas spécifiquement à une transaction, à un autre événement ou à une condition, IPSAS 3 exige l'élaboration de méthodes comptables pour garantir que les états financiers fournissent des informations qui répondent à un certain nombre de caractéristiques qualitatives de l'information financière. IPSAS 3, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, fournit des indications sur la hiérarchie des sources des principes comptables dans de tels cas.

Dans l'exercice d'un jugement qui se traduira par des renseignements pertinents et fiables, la direction doit se référer aux sources suivantes et en examiner l'applicabilité par ordre décroissant :

- a) Les exigences des IPSAS traitant de questions similaires et connexes; et
- b) Les définitions, les critères de comptabilisation et d'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges décrits dans le Cadre conceptuel.

La direction peut également envisager

- a) les déclarations les plus récentes d'autres organismes de normalisation (par exemple, diverses déclarations de l'IASB);et
- b) Les pratiques acceptées du secteur public ou privé, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les définitions, les critères de comptabilisation et d'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges décrits dans d'autres IPSAS.

Les méthodes comptables choisies devraient donner lieu à une information complète à tous égards importants. L'information contenue dans les états financiers doit être complète dans les limites de l'importance relative et du coût.

Les participants sont invités à consulter le chapitre 3 du **Cadre conceptuel pour le secteur public** pour obtenir des conseils sur les caractéristiques qualitatives de l'information financière.

### Application de l'importance relative

- Il n'est pas nécessaire d'appliquer les IPSAS lorsque l'effet de leur application est négligeable
- Un poste est important si son omission ou son inexactitude dans les états financiers pourrait influencer sur l'acquittement de la responsabilité de l'entité ou sur les décisions que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers.
- Le concept de matérialité est pris en compte pour décider
  - Si des éléments doivent être reconnus
  - L'application d'une convention comptable spécifique
  - Quels éléments doivent être divulgués dans les notes

Voir **Cadre conceptuel du secteur public**, chapitre 3, paragraphes 3.32 à 3.34.

Il n'est pas nécessaire d'appliquer les normes IPSAS lorsque l'effet de leur application est négligeable.

Il faut faire preuve de jugement pour décider si un élément est important. Des indications sur la détermination de l'importance relative des articles se trouvent dans les publications de chaque juridiction. Il faut se tourner vers des définitions communes de l'importance relative.

L'information est importante si son omission ou son inexactitude pourrait influencer sur l'exercice de la responsabilité de l'entité ou sur les décisions que les utilisateurs prennent sur la base des rapports financiers à usage général de l'entité préparés pour cette période de reporting.

Le concept d'importance relative est utilisé de plusieurs façons, notamment pour décider si certains éléments doivent être comptabilisés, si l'effort qui doit être consacré à l'évaluation de certains éléments et si certains éléments doivent être présentés dans les états financiers.

Exemples de décisions relatives aux méthodes comptables qui peuvent être influencées par le concept d'importance relative

- a) Est-il nécessaire d'inventorier, d'évaluer et de suivre les biens immobiliers tels que les meubles et les agencements, les ordinateurs et autres équipements électroniques portables ?

Par exemple, si une entité du secteur public possède des immobilisations corporelles évaluées à 115 millions de CU; est-il nécessaire de déployer beaucoup d'efforts pour identifier, reconnaître et évaluer initialement le mobilier de bureau estimé à 2 millions de CU? Est-il nécessaire de rendre compte de l'équipement de bureau sur une base continue ?

- a) Est-il nécessaire de comptabiliser certains inventaires tels que les fournitures de bureau, les imprimés, etc.?

Par exemple, si une entité du secteur public a des stocks de matériaux granulaires évalués à 10 millions de CU, est-il nécessaire de suivre les fournitures et les matériaux de bureau d'une valeur de 50 000 de CU ?

## Questions et Discussions

Visitez le site web de l'IPSASB

<http://www.ipsasb.org>

## Questions de révision

### Question 1

Les principales sources de principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public sont les suivantes :

- a) Le matériel couvert dans ce cours et le Manuel des prises de position comptables internationales pour le secteur public
- b) Le Manuel des déclarations comptables internationales pour le secteur public, les déclarations d'autres organismes de normalisation faisant autorité et la pratique établie dans un secteur particulier
- c) L'actuel Manuel des prises de position comptables internationales pour le secteur public
- d) Guide de mise en œuvre, rapports de recherche, manuels de comptabilité, revues, études et articles

### Question 2

Le manuel de l'IPSASB contient des lignes directrices faisant autorité sur la base desquelles la comptabilité :

- a) Caisse
- b) Caisse modifiée
- c) Comptabilité d'exercice modifiée
- d) Comptabilité d'exercice
- e) a), b) et c) ci-dessus
- f) a) et d) ci-dessus

### Question 3

Quel relevé décrit le mieux la comptabilité de caisse :

- a) Il ne comptabilise les transactions que lorsque des espèces sont reçues ou payées.
- b) L'état financier principal est l'état des rentrées de fonds et des paiements
- c) Les comptes débiteurs, les stocks, les actifs payés d'avance, les comptes créditeurs et les charges à payer peuvent être enregistrés.
- d) Tout ce qui précède
- e) a) et b) ci-dessus

### Question 4

Lequel des énoncés suivants décrit le mieux la comptabilité d'exercice ?

- a) La réception du produit de la dette à long terme et les dépenses d'acquisition d'immobilisations corporelles sont présentées dans l'état de la performance financière.
- b) Les effets économiques des opérations et autres événements sont comptabilisés et présentés dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent.
- c) L'état de la situation financière ne comprendra que les actifs et passifs financiers.

## Question 5

Les avantages de l'adoption de la comptabilité d'exercice sont les suivants :

- a) Elle fournit des informations sur les ressources économiques qu'une organisation contrôle; les créances sur ces ressources; et le coût total des services.
- b) Elle favorise une plus grande transparence, améliore la responsabilisation et fournit une meilleure information aux fins de la prise de décisions
- c) Elle améliore la cohérence et la comparabilité des états financiers produits par les entités du secteur public
- d) Tout ce qui précède

## Question 6

Lors de la sélection, de l'élaboration et de l'approbation des méthodes comptables, l'entité est tenue de se fonder sur les exigences des IPSAS pertinentes.

Vrai ou Faux ? Pourquoi ?

## Question 7

Toutes les entités individuelles devraient élaborer un ensemble de conventions comptables.

Vrai ou faux ? Pourquoi ?

## Question 8

Une entité doit appliquer les exigences des normes IPSAS à toutes les transactions et à tous les événements.

Vrai ou faux ? Pourquoi ?

## Question 9

Toutes les entités ou groupes d'entités existants qui préparent actuellement des états financiers à usage général sont tenus de présenter leurs états selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Vrai ou faux ? Pourquoi ?

## Réponses aux questions de révision

### Question 1

**La bonne réponse est (c).** Le Manuel de l'IPSASB est la principale source faisant autorité en matière de normes comptables internationales généralement reconnues pour les entités du secteur public.

Le matériel couvert dans le cours n'est pas destiné à être un manuel de comptabilité, ni à établir des pratiques ou des normes comptables faisant autorité. Le Manuel de l'IPSASB est la principale source faisant autorité en matière de normes comptables internationales généralement reconnues pour les entités du secteur public.

Les normes IPSAS fournissent les exigences en matière de comptabilité et d'information des états financiers ainsi que des explications et des orientations pour la plupart des transactions et événements rencontrés par une entité. Une entité déclarante du secteur public devrait appliquer toutes les normes IPSAS qui traitent de la comptabilisation et de la présentation dans les états financiers des transactions ou événements rencontrés par l'entité déclarante du secteur public.

Des questions peuvent survenir qui ne sont pas spécifiquement traitées dans les IPSAS. Il est nécessaire de se référer à d'autres sources lorsqu'une IPSAS ne traite pas de la comptabilisation et de la présentation dans les états financiers des transactions ou événements rencontrés par une entité déclarante du secteur public, ou lorsque des directives supplémentaires sont nécessaires pour appliquer une source primaire à des circonstances spécifiques. La norme IPSAS 3, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, contient des indications spécifiques sur les sources de principes comptables généralement admis (GAAP) dans de tels cas.

Les préparateurs et les vérificateurs d'états financiers sont tenus de connaître les IPSAS. De même, les préparateurs et les auditeurs sont tenus d'être au courant des modifications apportées aux IPSAS parce qu'elles peuvent être modifiées et adaptées aux conditions économiques ou sociales actuelles.

Les participants doivent savoir qu'ils doivent se tenir au courant des activités de l'IPSASB. Pour ce faire, il est préférable d'ouvrir une session sur le site Web de l'IPSASB. Le site Web contient l'état d'avancement des projets et des questions susceptibles d'avoir une incidence sur le contenu des normes IPSAS existantes ou d'en déboucher sur de nouvelles normes IPSAS.

### Question 2

**La bonne réponse est (f).** Le manuel de l'IPSASB indique que la méthode comptable désigne la comptabilité d'exercice ou la comptabilité de caisse telle que définie dans les normes IPSAS selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les normes IPSAS selon la comptabilité de caisse.

L'IPSASB encourage les gouvernements à passer à la comptabilité d'exercice et à harmoniser les exigences nationales avec les IPSAS préparées à l'intention des entités qui adoptent la méthode de la comptabilité d'exercice.

### Question 3

**La bonne réponse est (e).** Les états financiers préparés selon la comptabilité de caisse fournissent aux lecteurs des renseignements sur les sources des liquidités recueillies au cours de la période, les fins auxquelles les liquidités ont été utilisées et les soldes de trésorerie à la date d'établissement des états financiers. La comptabilité de caisse ne tient compte des transactions et autres événements que lorsque des espèces sont reçues ou payées. Lorsque la comptabilité de caisse sous-tend la préparation des états financiers, l'état financier principal est l'état des encaissements et des paiements.

Selon la comptabilité de caisse, les actifs corporels ne sont pas capitalisés et, par conséquent, aucun amortissement n'est comptabilisé. De plus, aucune comptabilité d'exercice n'est faite pour les comptes créditeurs et charges à payer (p. ex. charges sociales, avantages sociaux futurs) et les comptes débiteurs, les stocks et les actifs payés d'avance ne sont pas comptabilisés.

Les notes afférentes aux états financiers peuvent fournir des informations supplémentaires sur les passifs, tels que les créditeurs et les emprunts, et certains actifs hors trésorerie, tels que les créances, les investissements et les immobilisations corporelles.

### Question 4

**La bonne réponse est (b).** La comptabilité d'exercice est une méthode comptable selon laquelle les opérations et autres événements sont constatés lorsqu'ils se produisent (et pas seulement lorsque des espèces ou leur équivalent sont reçus ou payés). Par conséquent, les opérations et événements sont enregistrés dans les registres comptables et comptabilisés dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent.

Lorsque la comptabilité d'exercice sous-tend la préparation des états financiers, ceux-ci comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des flux de trésorerie et l'état des variations de l'actif net/des capitaux propres. Les éléments comptabilisés selon la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, les actifs nets/capitaux propres, les produits et les charges.

Selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée, les opérations comportant la réception ou l'utilisation de ressources financières sont présentées dans l'état de la performance financière, y compris l'émission de titres de créance à long terme et les dépenses de construction ou d'acquisition d'immobilisations corporelles.

### Question 5

**La bonne réponse est (d).** Les états financiers établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice informent les utilisateurs non seulement des opérations passées impliquant le paiement et la réception d'espèces, mais aussi des obligations de payer des espèces à l'avenir et des ressources qui représentent des liquidités à recevoir à l'avenir. Par conséquent, ils fournissent le type d'informations sur les transactions passées et d'autres événements qui est le plus utile aux utilisateurs dans la prise de décisions économiques.

L'adhésion aux IPSAS établies de manière indépendante améliore la crédibilité et la comparabilité des états financiers produits par les entités du secteur public.

L'information fournie selon la méthode de la comptabilité d'exercice favorise une gestion et une intendance améliorées des ressources, ce qui peut améliorer l'efficacité et l'efficacité opérationnelles. Par exemple, l'obligation de reconnaître les obligations en matière d'avantages sociaux, comme les prestations de retraite, favorise une meilleure gestion des coûts liés aux employés. La comptabilisation des immobilisations corporelles favorise une meilleure gestion de ces actifs.

## Question 6

**L'affirmation est partiellement vraie.** Pour s'assurer que les états financiers d'une entité sont pleinement conformes aux exigences de toutes les normes IPSAS applicables selon la méthode de la comptabilité d'exercice, lorsqu'elle élabore des méthodes comptables, l'entité examine d'abord les exigences des normes IPSAS pertinentes. Lorsqu'il n'existe pas de normes IPSAS sur un sujet, l'entité devra élaborer des politiques fondées sur d'autres directives faisant autorité.

Lorsqu'aucune norme IPSAS n'a encore été mise au point, la direction devra peut-être faire preuve de discernement pour élaborer une convention comptable. En l'absence de normes IPSAS sur une question particulière, une entité peut se référer et appliquer :

- a) les définitions, les critères de comptabilisation et d'évaluation des éléments décrits dans le Cadre conceptuel de l'information financière à usage général des entités du secteur public;
- b) les déclarations d'autres organismes de normalisation (par exemple l'IASB); et
- c) les pratiques acceptées de comptabilité et d'information du secteur public ou privé, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux définitions, à la comptabilisation et à l'évaluation figurant dans les normes IPSAS.

## Question 7

**L'affirmation est partiellement vraie.** Toutes les entités qui établissent et présentent des états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale devront adopter des conventions comptables conformes aux exigences d'un normalisateur faisant autorité. Les entités du secteur public, à l'exception des entreprises publiques, doivent fonder leurs méthodes comptables sur les prescriptions des IPSAS pertinentes.

Une entité peut être tenue d'établir des états financiers consolidés dans lesquels elle combine la situation financière et la performance de toutes les entités contrôlées. Les états financiers consolidés sont destinés à présenter des informations financières sur l'entité économique comme celles d'une seule entité. Les états financiers consolidés sont établis selon des méthodes comptables uniformes pour les transactions similaires et autres événements.

Lors de l'élaboration des méthodes comptables, une décision devrait être prise quant aux politiques que les entités censées appliquer. Cela n'a pas pour but d'empêcher les entités individuelles d'élaborer des conventions comptables qui sont spécifiques à leurs besoins. Toutefois, la spécification précoce de certaines méthodes comptables par les entités centrales peut limiter le nombre d'ajustements requis lors de l'établissement des états financiers consolidés. Cela est dû au fait que si une entité qui est membre de l'entité économique utilise des méthodes comptables autres que celles adoptées pour l'établissement des états financiers consolidés, des ajustements sont nécessaires pour se conformer aux méthodes comptables.

## Question 8

**La réponse est "faux".** L'application des exigences de toutes les normes IPSAS est soumise à la notion d'importance relative. Un ou plusieurs éléments sont importants s'ils sont omissions ou inexacts dans les états financiers et peuvent influencer les jugements d'un utilisateur sur la base des états.

Il faut faire preuve de jugement pour décider si un élément est important.

Le concept d'importance relative peut consister à réduire l'effort requis pour passer de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice ainsi que dans la comptabilité d'exercice continue. Par exemple, il pourrait être utilisé pour décider si certains éléments doivent être comptabilisés, l'effort qui devrait être consacré à l'évaluation de certains éléments et si certains éléments devraient être indiqués dans les états financiers.

## Question 9

**La réponse est fausse.** Les entités qui établissent actuellement des états financiers peuvent ne pas être tenues de le faire en vertu des normes IPSAS. L'une des premières étapes de la transition vers la comptabilité d'exercice consiste à identifier les entités déclarantes existantes et les exigences législatives ou les décisions qui les ont obligées à préparer des états financiers. L'étape suivante consiste à déterminer si l'entité est une entité déclarante. Les entités déclarantes sont tenues de préparer des états financiers à usage général.

Une entité ou un groupe d'entités peut être tenu d'établir et de présenter des états financiers à usage général s'il est raisonnable de s'attendre à ce que des utilisateurs externes dépendent de ces états financiers pour obtenir de l'information à des fins de reddition de comptes ou de prise de décisions. La détermination variera d'une administration à l'autre et à l'intérieur d'une même juridiction. Dans de nombreuses administrations, cela inclura chaque ministère ou entité gouvernementale et l'ensemble constitué par l'entité gouvernementale.

---

Les exposés-sondages, les documents de consultation et les autres publications de l'IFAC sont publiés par l'IFAC et ses droits d'auteur.

L'IFAC n'accepte aucune responsabilité pour les pertes causées à toute personne qui agit ou s'abstient d'agir en se fiant au contenu de cette publication, que cette perte soit causée par négligence ou autrement.

Le logo de l'IFAC, « Fédération internationale des comptables » et « IFAC » sont des marques déposées et des marques de service de l'IFAC aux États-Unis et dans d'autres pays.

Droits d'auteur © 2020 par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Tous droits réservés. Une autorisation écrite de l'IFAC est requise pour reproduire, stocker ou transmettre, ou pour faire d'autres utilisations similaires, de ce document, sauf lorsque le document est utilisé pour un usage individuel et non commercial uniquement. Contactez [permissions@ifac.org](mailto:permissions@ifac.org). Exposure Drafts, Consultation Papers, and other IFAC publications are published by, and copyright of, IFAC.